

Aéroport ayant répondu au Benchmark	Inverseurs de poussées dans l'AIP
Bâle Mulhouse	/
Beauvais	/
Bordeaux Merignac	A l'atterrissage entre 2200 et 0600 Heures Locales, l'utilisation des inverseurs de poussée et inverseurs de pas des hélices n'est autorisée au-delà du ralenti que pour des raisons impératives de sécurité (ex : vent arrière, piste contaminée,...).
Charles De Gaulle	/
Lille	/
Lyon St Exupéry	A l'atterrissage les inverseurs de poussées et les inverseurs de pas d'hélices ne peuvent être utilisés, entre 2200 et 0600 locales, au-delà du ralenti que pour des raisons opérationnelles et de sécurité.
Marseille	Les inverseurs de poussée et les inverseurs de pas des hélices ne pourront être utilisés au-delà du ralenti que pour des raisons opérationnelles et de sécurité.
Nantes Atlantique	Une utilisation limitée des inverseurs de poussées est recommandée chaque fois que cela est possible et surtout de nuit en fonction des impératifs opérationnels.
Nice	A l'atterrissage, les inverseurs de poussée et les inverseurs de pas des hélices seront limités au ralenti chaque fois que possible, en fonctions des impératifs opérationnels et de sécurité.
Orly	Les inverseurs de poussée ou l'inversion du pas des hélices ne peuvent être utilisés de 22h00 à 06h15 que dans le cas où la sécurité l'exigerait.
Toulouse Blagnac	A l'atterrissage, les inverseurs de poussée et les inverseurs de pas des hélices ne peuvent être utilisés au-delà du ralenti que pour des raisons opérationnelles et de sécurité (ex : vent arrière, piste contaminée, ...).